

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le sept du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.

Convocation : 30 novembre 2020.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franc BRUNEL – Alice JAMBON-TALEB – Audrey MAZUY – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU (arrivée à 20 h 55) – Rémy PASSOT (arrivé à 20 h 40) – Damien TOMATIS – Laurent MORIN – Maryline PLAFORÊT-DURAND.

Secrétaire de séance : Mme Maryline PLAFORÊT-DURAND.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 novembre 2020 est adopté.

I/ CAFÉ-RESTAURANT

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Antoine SCHIAVONE, locataire du Café Restaurant « Chez Antoine », sollicitant l'annulation du loyer de décembre 2020 suite à la fermeture « des bars – restaurants » ordonnée par le Gouvernement par décret en date du 29 octobre 2020, jusqu'au 20 janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée (8 votes « pour » et 1 abstention), émet un avis favorable pour l'exonération du loyer du mois de décembre 2020 par M. SCHIAVONE.

II/ CASERNEMENT VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES

M. le Maire expose que le casernement de VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES est actuellement situé dans des locaux mis à disposition par la Mairie de VILLÉ-MORGON en plein centre du bourg de la Commune. Ces locaux sont actuellement trop petits au regard de l'effectif et du besoin du casernement.

La Commune de VILLIÉ-MORGON avait lancé un projet de construction d'une caserne de pompiers sur un nouveau terrain. Le Conseil d'administration du SDMIS a voté, lors de sa séance du 20 octobre 2017, une nouvelle autorisation de programme 2018 prévoyant la reprise de la maîtrise d'ouvrage de ce projet consistant à édifier une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers sur le territoire de la Commune de VILLIÉ-MORGON.

Cependant, en application des dispositions de la loi n° 96-369 du 03 mai 1996, codifiées au Code général des collectivités territoriales, si le SDMIS est seul habilité à assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un bâtiment affecté aux services d'incendie et de secours, ces mêmes dispositions autorisent les collectivités territoriales à apporter leur concours à la réalisation de cet équipement.

Compte-tenu des dispositions contenues dans les documents suivants : la convention C2018-016 du 02 mars 2018, la délibération du Conseil d'Administration du SDMIS en date du 02 mars 2018 :

Article 1 : La nouvelle caserne sera édiflée par le SDMIS sur un tènement qui lui sera cédé par la Commune de VILLIÉ-MORGON en pleine propriété, cadastré AW n° 309, situé au droit de la route départementale 9. Le SDMIS disposera du bien en pleine propriété à l'issue de la construction.

Article 2 : La contribution au financement de l'opération de la Commune de VILLIÉ-MORGON a été fixée par convention signée avec le SMDIS à 360 000 € (C2018-016 du 02 mars 2018).

Article 3 : La Commune de CHIROUBLES s'engage, pour sa part, à apporter sa contribution au financement de l'opération pour un montant global de 25 000 €.

Article 4 : La Commune de VILLIÉ-MORGON adressera les appels de fonds à la Commune de CHIROUBLES, comme suit : 5 000 € en 2021 ; 5 000 € en 2022 ; 5 000 € en 2023 ; 5 000 € en 2024 et 5 000 € en 2025.

Article 5 : Cette convention est établie sans autre limite de durée que la disparition éventuelle de son objet du fait de la vente ou de la destruction du bâtiment, le SDMIS disposant du bien en pleine propriété.

Article 6 : En cas de litige survenant dans l'exécution de la convention, les contractantes s'engagent à rechercher activement une solution amiable et feraient appel dans ce but à un médiateur. A défaut d'une solution amiable, le tribunal administratif de LYON serait compétent pour trancher le litige.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le montant de la contribution au financement de l'opération d'un montant de 25 000 € ;

- Dit que ce fonds de concours sera versé sur une période de 5 années, à raison de 5 000 € par an ;
- Dit que les crédits seront inscrits à l'article 7488 des budgets 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 ;
- Charge M. le Maire de signer la convention de participation financière avec la Commune de VILLIÉ-MORGON.

III/ COOPÉRATIVE SCOLAIRE

M. le Maire présente la demande de subvention formulée par les enseignantes pour la Coopérative Scolaire, avec les comptes à l'appui qui font apparaître un solde débiteur.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 100.00 € et dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2020, article 6574.

IV/ SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

La Commune ne disposant pas de fourrière communale, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de fourrière avec la SPA de LYON et du Sud-Est par laquelle il est confié le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la Commune. Le coût s'élève à 0.50 € par habitant. Le Conseil Municipal, après vote à main levée (8 voix « pour » et 1 abstention), donne un avis favorable et charge M. le Maire de signer ladite convention.

La SPA propose également un partenariat concernant la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la Commune. Le Conseil Municipal ne donne pas suite.

V/ VENTE D'UNE PARCELLE BOISÉE

M. le Maire donne lecture du courrier de Maître Jean-Christophe HOICHE, Notaire à VILLIÉ-MORGON, reçu le 10 novembre dernier, informant de la vente d'une parcelle boisée sise à CHIROUBLES, lieu-dit « En Verdan » d'une surface totale de 40a 00ca, pour un prix fixé à 1 000.00 €.

Conformément aux dispositions des articles L.331-24 et suivants du Code forestier, la Commune dispose de 2 mois pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions énoncés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer ce droit de préférence.

VI/ PLUi-H

M. le Maire et les Conseillers présents à la rencontre avec Mme Marine PIETRY, Chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes Saône Beaujolais, programmée le vendredi 04 décembre 2020, à 9 h 30 relatent les propos échangés. M. le Maire précise qu'à l'issue d'un premier temps d'échanges, une visite du centre du village a été effectuée.

Pour la Collectivité, le PLUi-H (Plan Local de l'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat) va engendrer une redéfinition profonde de la carte commune, actuellement en vigueur, en incluant « urbanisme » et « habitat ». L'enjeu pour les années à venir est de garder à CHIROUBLES sa qualité de village vivant, dynamique et accueillant et d'inscrire des projets dans une démarche de développement durable.

Un rapide diagnostic concernant la population et l'habitat fait état d'une population vieillissante et d'une augmentation de logements référencés en logements vacants ou secondaires. Le pourcentage important de ces logements inoccupés ou occupés temporairement pourrait être un critère de pénalisation au niveau du SCOT. Il serait opportun de recenser ces logements et d'inciter les propriétaires à les réhabiliter en les informant des aides existantes pour le financement. Constats sont également faits d'un statut social qui monte, des exigences qui évoluent.

20 h 40 Arrivée de M. Rémy PASSOT.

Les élus conviennent que la dynamique de l'habitat et de son taux d'occupation par de nouveaux jeunes habitants sont des points qui doivent être retenus dans la perspective d'un projet de développement. Le cadre de vie, l'environnement, la viticulture, le tourisme, les commerces et services... font également partie des objectifs de développement. M. le Maire souhaite que la population soit associée à la réflexion concernant l'image que l'on veut rendre à CHIROUBLES.

Cette première rencontre avec Mme PIETRY a eu pour objectif de collecter les projets de développement dans chaque Collectivité, d'établir une compil et de transmettre le tout au Bureau d'Études. Il est à noter que la CCSB n'a pas encore choisi le Bureau d'Études.

Afin de poursuivre la réflexion, il est conseillé à la Collectivité de se rapprocher du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour exposer diverses pistes de projets ...

VII/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

Comptes-rendus des réunions des Commissions suivantes sont donnés :

✂ Commission Gestion et Réduction des Déchets, Environnement, ENS, SPANC du 24 novembre 2020 (Rapporteurs : M. Gontran BODESCOT – Mme Audrey MAZUY) : Ont été évoquées les projets en cours → méthanisation territoriale, récupération de chaleur fatale dans les entreprises du territoire... ainsi que des propositions de travail pour 2021 → Rénov' en Beaujolais : développement des accompagnements individuels par un agent nouvellement recruté, Énergies renouvelables, appel à projets SEQUOIA, transition énergétique...

20 h 55 Arrivée Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU.

✂ Commission Développement économique / mobilités du 10 novembre 2020 (Rapporteur : M. Laurent MORIN) : Ont été présentées → l'organisation de la Commission (Président de la Commission : M. Sixte DENUËLLE – Vice-Président Économie : M. Frédéric MIGUET – Vice-Président Mobilité : M. Patrick BAGHDASSARIAN – Responsable/Personnel de la CCSB : M. Nicolas STACHNICK/Mme Virginie VIRIEU) → les compétences Économie (Zones artisanales – aide aux entreprises – animation centre bourg – espace coworking – l'espace LYBERTEC n'est pas géré par la CCSB) → les compétences Mobilité (transport à la demande – navette vers la gare de BELLEVILLE) ; une prise de compétence par la CCSB devra être validée d'ici mars 2021 : covoiturage, transport scolaire... → un bilan aide COVID aux entreprises (320 000 € ont été débloqués par la CCSB – 163 dossiers ont été validés représentant un montant versé de 244 500.00 € - une exonération de la CFE (cotisation foncière des entreprises) a été appliquée aux entreprises du secteur tourisme – le montant restant disponible pourrait être distribué sous la forme de chèques cadeaux à utiliser dans les commerces du territoire de la CCSB...

VIII/ COMMISSIONS MUNICIPALES

Comptes-rendus des réunions des Commissions suivantes sont donnés :

✂ Commission Voirie et Vie du Village du 03 décembre 2020 : M. Franck BRUNEL relate les sujets évoqués, à savoir :

- Curage des fossés durant 2 jours par l'entreprise Espaces Verts Thierry LACHARME ; la terre a été récupérée par les personnes intéressées.
- Élagage des 6 arbres sis au Clos Georges Durand et sur la Place de la Poste par Laurent RIZZO Paysagiste. Il est prévu d'élaguer 3 platanes sur 6 chaque année.
- SDMIS demande des renseignements sur des poteaux incendie (débit, implantation...). SUEZ Eau France a été questionné à ce sujet ➤ en attente d'une réponse.
- Interrogation est faite sur le propriétaire de la parcelle du château d'eau sis aux « Saignes », qui a pour vocation d'alimenter la réserve incendie sur ce secteur. SUEZ Eau France se renseigne et dans quel cas où il serait propriété communale, une clé sera récupérée.
- M. Gilles MÉZIAT désire céder à la Commune la voie goudronnée desservant les habitations « Impasse des Piarris ». M. BRUNEL a demandé à la CCSB quelles sont les modalités à entreprendre pour récupérer cette voie privée et la classer dans la voirie communale. Dans un premier temps, un état des lieux de la voie doit être réalisé. M. Gontran BODESCOT annonce que M. Cédric DESMURES, Géomètre-Expert procède au bornage de cette voie à la demande de M. MÉZIAT. Une proposition sera adressée à la Commune.
- Les membres de la Commission ont pris connaissance de la dégradation de la voie communale n° 7 « Route de la Grosse Pierre » depuis l'intersection avec la RD n° 119 jusqu'à l'intersection avec la VC n° 125 « Route de Frédières ». Il est prévu que l'agent communal rebouche provisoirement les trous avec du gravier. Cette portion sera à retenir pour la programmation des travaux de voirie CCSB 2021.
- Un état des lieux de la voie « Impasse du Potet » a été fait avec M. le Maire délégué d'AVENAS ; cela fait suite aux prochains passages de l'entreprise Eau Énergie intervenant pour des coupes de bois.

Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU parle du projet « Monépi » qui pourrait être développé sur la Commune. « Monépi » est un système alimentaire créé par et pour les citoyens Le but est de permettre aux habitants de s'alimenter en produits locaux et de qualité à prix attractifs, de recréer un lien social au cœur du village, de créer un commerce de proximité. Mme SPÉE-FOURNEAU étudie les modalités de mise en œuvre ; projet qui pourrait être porté par les habitants.

✂ Commission Économie, Viticulture et Tourisme : M. Rémy PASSOT fait part qu'une réflexion est portée sur la réhabilitation de la cave de la Mairie avec le Cru CHIROUBLES.

✂ Commission Communication du 1^{er} décembre 2020 : Mmes Alice JAMBON-TALEB et Audrey MAZUY évoquent l'état d'avancement du bulletin municipal. Elles sont en attente d'articles fournis par les associations et les commissions municipales. Les encarts publicitaires sont en cours de réception, Quant au calendrier des manifestations 2021, celui-ci semble bouclé et pourra être distribué très prochainement aux administrés.

X/ QUESTIONS DIVERSES

1) ANEV

M. Franck BRUNEL informe qu'il a assisté avec M. le Maire à l'assemblée générale du 23 novembre 2020 en visioconférence de l'ANEV (Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin). Cette association est composée d'Élus Sénateurs et de Professionnels. Le bassin viticole Beaujolais est représenté par M. le Sénateur Bernard FIALAIRE. Les objectifs de cette association sont de récupérer les problématiques des territoires viticoles et de les faire remonter au Gouvernement. Quelques exemples d'interventions : logo sur les étiquettes, zones de traitement... Les Conseillers sont intéressés de prendre connaissance du compte-rendu de cette assemblée ➤ il leur sera communiqué par mail.

2) SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de Mme la Présidente des CLASSES EN 1 sollicitant la gratuité de la location de la Salle des Fêtes pour le banquet des conscrits prévu le 27 juin 2021. En effet, la crise sanitaire connue cette année 2020 n'a pas permis de réaliser les différentes manifestations prévues pour l'organisation de cette fête de conscrits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la gratuité de la location de la Salle des Fêtes pour le dimanche 27 juin 2021.

3) ÉCOLE : FRESQUE

Dans le cadre d'un projet artistique et d'éducation à la citoyenneté, les enseignantes demandent l'autorisation de réaliser une fresque avec tous les élèves dans la cour de l'École, soit directement sur le mur, soit sur des supports en bois. Ce projet se ferait avec l'aide, si possible, d'un artiste local et la participation financière du Sou des Écoles. Le Conseil Municipal donne son autorisation pour la réalisation de la fresque sur le mur.

4) INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire communique :

✂ Les Brigades Nature – les Brigades Vertes-Rhône Insertion Environnement, atelier et chantier d'insertion créé depuis 1992, propose diverses prestations sur l'ensemble du Département et de la Métropole de LYON : entretien et aménagement d'espaces verts, gestion d'espaces naturels, élagage, balisage et entretien des sentiers de randonnées pédestres et VTT... Le tarif 2021 est de 525 € la journée couvrant une équipe composée d'un encadrant technique spécialisé et de 4 à 6 salariés en insertion. M. Franck BRUNEL examine la possibilité de les faire intervenir en 2021 pour le nettoyage d'un chemin menant du château d'eau aux « Saignes » jusqu'à « La Terrasse » (chemin rural ou privé ?).

✂ Le courrier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse communique le montant de l'aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement collectif 2020, soit 432.32 €. Ce montant, après application des différents critères de prime, est inférieur au seuil de versement fixé à 1 500.00 €. En conséquence, l'aide à la performance épuratoire de l'année 2020 ne pourra pas être versée.

✂ M. Arnaud ROSSAT fait savoir qu'il étudie toujours le projet d'installation à CHIROUBLES de son cabinet médical et notamment la viabilité de celui-ci !

✂ Dans le cadre du plan « vigipirate », les travaux à l'École devraient pouvoir se réaliser durant les vacances de Noël. Il précise que ce sont les entreprises SEB et Sébastien BLUON, qui ont été retenues pour les travaux d'installation d'un visiophone et changement d'une porte. Aucune information n'est connue à ce jour pour le dossier de demande de subvention déposée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

✂ Le Syndicat Mixte du Beaujolais présidé par M. Pascal RONZIÈRE souhaite que chaque Commune du territoire identifie un élu référent « Géoparc Beaujolais ». Cette personne sera le relais privilégié du Syndicat Mixte

du Beaujolais au plus proche du terrain et pourra intervenir dans toutes les thématiques d'actions du Géoparc. Il est rappelé que le Beaujolais est labellisé « Géoparc mondial UNESCO » depuis 2018 pour la richesse de son patrimoine géologique, la volonté de le préserver et de le valoriser tout en sensibilisant les publics. La validité du label est de 4 ans. Un nouveau défi s'annonce donc pour 2021, avec l'objectif de renouvellement du label « Géoparc mondial UNESCO ». M. Laurent MORIN est désigné élu référent.

✂ Une rencontre est programmée le vendredi 18 novembre 2020, à 15 h 00, avec Mme Delphine BLANC, Architecte Conseil du CAUE, pour évoquer le projet d'aménagement ou de construction d'une cantine scolaire.

✂ La Commission Finances se réunira le vendredi 18 novembre 2020, à 9 h 00, afin de procéder à la vérification de la vacance des logements déclarée sur la Commune. Ceci dans le cadre d'une mission confiée par la CCSB au Cabinet ECOFINANCE pour optimiser la fiscalité des collectivités.

✂ Une lettre municipale sera préparée dès cette fin de semaine. Il sera annoncé la cérémonie des vœux du Maire le samedi 09 janvier 2021, à 18 h 00, sous réserves des mesures sanitaires en vigueur à cette période.

5) TOUR DE TABLE

✂ Mme Audrey MAZUY interroge sur le devenir du point de vue dénommé « Belvédère du Turget » suite aux constructions nouvelles. M. le Maire répond que le site « Belvédère du Turget » sera bien conservé ; l'accès aux habitations se faisant par le chemin rural longeant ce site.

✂ A la demande de Mme Chantal ADAMIAK, Mme Audrey MAZUY questionne sur le budget alloué à la Bibliothèque. Réponse est apportée que, depuis plusieurs années, un budget de 250.00 € est alloué à la Bibliothèque permettant, entre autres, l'achat de livres.

Avant de clore la réunion, M. le Maire remet à chacun des Conseillers la brochure « Bilan du contrat de rivière du Beaujolais » élaborée par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais et fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au lundi 11 janvier 2021.

La séance est levée à 22 h 10.

